

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1272

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal a adopté, le 20 décembre 2021, le Règlement numéro 1272 *amendant de nouveau le Règlement numéro 1054 de manière à reporter au 31 décembre 2023 l'échéance du programme de subvention pour l'acquisition de couches réutilisables et à fixer le montant total annuel des subventions versées.*

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

QUE le règlement numéro 1272 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce vingt-deuxième jour du mois de décembre deux mille vingt et un.

La greffière,



Karine Simard, avocate